Les inscriptions scolaires

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'une des deux écoles publiques de la ville, vous pouvez d'ores-et-déjà procéder à son inscription.
Cette démarche se fait sur simple demande, **par mail à affaires-scolaires@beaufortenanjou.fr.**
À réception de votre courriel, un agent du service des affaires scolaires vous contactera.
Pour toutes vos questions n'hésitez pas à contacter le 02 41 79 74 17.

Différents justificatifs vous seront demandés :
– le livret de famille,
– le carnet de santé (vaccinations),
– les attestations d'assurances : responsabilité civile et individuelle accident de l'enfant,
– un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, quittance de loyer…).
– un justificatif CAF ou MSA avec le numéro d'allocataire et le quotient familial.

La cantine à 1€.
L'État a mis en place une tarification sociale dans les cantines scolaires afin de permettre aux enfants issus des familles les plus modestes de bénéficier de repas à un tarif n'excédant pas 1 €.
Dans ce cadre, la Ville de Beaufort-en-Anjou a signé une convention avec l'État afin d'adhérer à ce dispositif de soutien.
En savoir plus : cliquez ici.

Pour l'école privée, les inscriptions se font directement auprès de l'établissement concerné au 02 41 57 46 29.